

Votre référent : Olivier MULLER

Adresse : 104, rue Saint-Julien
76100 ROUEN

Tél : 02.78.77.53.07

Email : rouen@apef.fr

Site web : www.apef.fr

Structure déclarée, agréée et autorisée :

SAP534560420

Organigramme :

Gérant : Olivier MULLER

RH : Nina DE SOUSA / Lorine BLONDEL

Coordination : Nafissatou ZAMPALEGRE / Salif TOURE /
Karim KACHLEF

Intervenants à domicile

Horaires d'ouverture :

Ouvert le lundi : 9h00-12h30/ 16h00-17h00

Ouvert du mardi au vendredi : 9h00-13h00 / 14h00-17h00

Astreinte téléphonique en dehors des horaires d'ouverture

Transports :

Métro + ligne 27



Plan d'accès :



ZONE D'INTERVENTION :

Rouen rive-droite - Canteleu - Maromme - Déville les Rouen - Mont Saint Aignan - Notre Dame de Bondeville - Bois-Guillaume - Saint-Martin du Vivier - Bihorel - Darnétal - Bonsecours - Le Mesnil Esnard - Rouen rive-gauche - Sotteville les Rouen - Le Petit Quevilly - Le Grand Quevilly - Saint-Etienne du Rouvray

LISTE DES PARTENARIATS ET CONVENTIONNEMENTS :

Conseil départemental, CARSAT/CNAV, Caisses de retraite, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance, Bien Etre Assistance, AXA, FOR ME (APRIL), Mutuaide assistance, Via Vita, Domiserve, Dhomplus, Europ Assistance, Indépendance Royale, Fidélia, Filassistance, Travailleurs sociaux, Saveurs et Vie, Les Opticiens Mobiles, Facilotab, RMA (Ressource Mutuelle Assistance), Mondial Assistance et Mutuelles diverses, RAM.

AUTORITES DE TUTELLES :

Conseil Départemental : Quai Jean Moulin - Hôtel du département - 76101 ROUEN Cedex 11

Agence Régionale en Santé : 31 RUE Malhouet - 76100 ROUEN

DDETS : Cité administrative-2, rue Saint-Sever-76032 ROUEN cedex

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ L'agence remet **gratuitement** un **devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le **livret d'accueil et de présentation** et ses annexes.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'**exercice de vos droits**, vous pouvez contacter la liste des personnes qualifiées, par arrêt.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'**une maltraitance** à l'encontre d'une personne vulnérable, contacter le numéro d'urgence n





TARIFS APPLICABLES AU 8 septembre 2025



TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE * APEF ROUEN

	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	28,45 €	31,30 €	15,65 €
Bien-être	29,82 €	32,80 €	16,40 €
Evasion	31,36 €	34,50 €	17,25 €
Ponctuel	34,55 €	38,00 €	19,00 €
Détail des formules en annexe			
AIDE AUX SENIORS			
Aide + Accompagnements	32,35 €	35,58 €	17,79 €
Détail des formules en annexe			
AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP			
Aide + accompagnements	32,35 €	35,58 €	17,79 €
Détail des formules en annexe			
GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	30,55 €	33,60 €	16,80 €
Garde d'enfants + 3 ans	29,82 €	32,80 €	16,40 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	33,91 €	37,30 €	18,65 €
Détails des formules en annexe			
JARDINAGE			
Régulier	45,00 €	54,00 €	27,00 €
Ponctuel	45,00 €	54,00 €	27,00 €
Détails des formules en annexe			
BRICOLAGE			
Ponctuel	49,09 €	54,00 €	27,00 €

Autres prestations : Téléassistance (en partenariat avec Europ Assistance (à partir de 29,90€ TTC - 24,91 HT)

Démarches administratives (45,60 € TTC - 41,45€ HT) Soins et promenades d'animaux de compagnie (pour personnes dépendantes) (36,00 € TTC - 32,73 € HT) Participation à la vie sociale (36,000 € TTC - 32,73 € HT)

(*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt, renseignements en agence

Frais de gestion administrative mensuels : 16,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : 1,30 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais d'intervention: 3,20€ TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais d'évacuation forfaitaire (par m2) déchets verts: 37€ TTC (30,83€ HT)



- SARL au capital de 15 000 € - Immatriculée au RCS de - Siret 534 560 420 000 26 - Siège social : 104 rue Saint Julien -76100 ROUEN

Entreprise indépendante membre d'un réseau de franchise - V11 112023

DETAIL DES FORMULES

Ménage / Repassage *

	DETENTE	BIEN-ETRE	EVASION
MENAGE			
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X
Faire les lits		X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X
Entretien des matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X
Cirer et ranger les chaussures			X
REPASSAGE			
Repasser et ranger les vêtements		X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X
ENTRETIEN DU LINGE			
Trier, étendre, plier le linge		X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X
Entretien la literie, les voilages et rideaux			X
Apporter et récupérer au pressing			X
Effectuer des travaux simples de couture			X
GESTION DES COURSES			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X
PREPARATION DES REPAS			
Préparer des repas simples		X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE			
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X
Entretien des plantes d'intérieur		X	X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X
Entretien courant de la terrasse et du mobilier de jardin			X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X

* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

DETAIL DES FORMULES

Aide aux seniors & Personnes en situation de handicap ⁽¹⁾

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de la personne accompagnée.

	AIDE (2)	ASSISTANCE (3)
ENTRETIEN DU LOGEMENT		
Nettoyer les sols et faire les poussières	X	X
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X	X
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires, etc.)	X	X
Faire les lits et changer les draps	X	X
Ranger et organiser les pièces	X	X
GESTION DU LINGE		
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X	X
Effectuer des travaux simples de couture	X	X
GESTION DES REPAS ET COURSES		
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarrasser, etc.)	X	X
Aider / Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X	X
Réaliser les courses (en autonomie à partir d'une liste)	X	X
Ranger et conditionner les produits achetés	X	X
Assister dans la prise des repas		X
ENTRETIEN CADRE DE VIE		
Nettoyer les fenêtres et les vitres	X	X
Entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières	X	X
Vider et sortir les poubelles	X	X
Maintenir une vigilance au domicile	X	X
Soins et promenades d'animaux de compagnie *	X	X
PARTICIPATION A DES ACTIVITES / SORTIES		
Aider aux tâches administratives	X	X
Participer à des jeux, discussions, échanges, etc.		X
Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc.		X
ACCOMPAGNEMENTS A L'HYGIENE, LE CONFORT ET LES DEPLACEMENTS		
Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)		X
Aider à la toilette et aux changes		X
Aider à l'habillage et au déshabillage		X
Aider aux transferts (levers, couchers)		X
Sécuriser et aider dans les déplacements au domicile et à l'extérieur		X
Mise en beauté (lavage, séchage des cheveux, etc) *		X

(1) Pour les personnes bénéficiant d'une prise en charge PCH, toutes les tâches peuvent être réalisées hormis l'entretien du logement et du cadre de vie.

(2) Formule proposée dans le cadre du régime de la déclaration en mode prestataire

(3) Formule proposée dans le cadre du régime de l'autorisation en mode prestataire

* Prestations réservées uniquement aux personnes dépendantes

DETAIL DES FORMULES

Garde d'enfants ⁽¹⁾

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de/des enfant(s).

	GARDE D'ENFANT	GARDE D'ENFANT	GARDE D'ENFANT	GARDE D'ENFANT
DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS				
Amener et aller chercher à la crèche	X	X		X
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie		X	X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires		X	X	X
COURSES / REPAS				
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X	X
Préparer les repas	X	X	X	X
Aider à la prise des repas	X		X	X
SOMMEIL				
Organiser les réveils et les couchers	X		X	X
Organiser les siestes	X		X	X
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT				
Gérer les changes	X		X	X
Accompagner à la propreté	X		X	X
Accompagner au bain, à la douche	X		X	X
Accompagner dans la petite toilette	X		X	X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X		X	X
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE				
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	X		X	X
Aider aux devoirs			X	X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT				
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X	X

(1) Garde de 3 enfants maximum par intervention

* Formule relevant du régime de l'agrément en mode prestataire, intégrant la garde d'enfant de - 3 ans et le enfants de - 18 ans en situation de handicap

** Formule relevant du régime de la déclaration en mode prestataire

*** Formule relevant du régime de la déclaration en mode prestataire, comprenant la garde d'enfants de 2 voire 3 familles alternativement au domicile de l'une ou de l'autre.

www.apec.fr



DETAIL DES FORMULES

Jardinage

JARDINAGE

La tonte	X
Le désherbage	X
Le ramassage des feuilles	X
Le débroussaillage	X
La plantation de petits végétaux	X
La taille des haies, arbustes et arbres	X
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation	X
Le déneigement des abords immédiats du domicile	X
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)	X
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux	X
L'entretien régulier des allées et des terrasses	X
Le traitement des arbres et des arbustes	X
L'application d'engrais et/ou d'amendements	X
L'arrosage manuel des végétaux,	X
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...	X

LE POTAGER

La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle	X
--	---

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'**entretien courant effectué à hauteur d'homme**, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).



TARIFS ASSISTANCE ET FINANCES

MODE PRESTATAIRE *

APEF ROUEN



TARIFS HORAIRES		
HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

APA Allocation personnalisée d'autonomie	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile. ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France	23,30 €	24,58 €	50% du reste à charge de votre facture
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est comprise entre 80% et 100% . Il comprend le tarif APA (% notifié par le Conseil Départemental sur 24,58€ TTC)			
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est comprise entre 30% et 80% . Il comprend le tarif APA (% reste à charge notifié par le Conseil Départemental sur 24,58€ TTC) + 5,00€ TTC	28,04 €	29,58 €	
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 30% . Il comprend le tarif APA (% reste à charge notifié par le Conseil Départemental sur 24,58€ TTC) + 11,00€ TTC	33,73 €	35,58 €	
Tarif Assistance aux personnes âgées - HORS PRISE EN CHARGE		33,73 €	35,58 €	17,79 €
PCH Prestation de compensation du handicap	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France	23,30 €	24,58 €	50% du reste à charge de votre facture
	Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental (24,58€ TTC)			
Tarif Assistance aux personnes en situation de handicap - HORS PRISE EN CHARGE		33,73 €	35,58 €	17,79 €

CAISSES DE RETRAITE

ARDH L'aide au retour à domicile après hospitalisation	Ce dispositif attribué par la CARSAT/CNAV, permet de bénéficier d'aide à domicile à la sortie d'une hospitalisation. ✓ Etre retraité du régime général de + 55 ans ✓ Avoir un besoin temporaire et urgent d'aide à domicile après hospitalisation ✓ Ne pas disposer déjà de l'APA ou de la PCH ✓ Ne pas bénéficier d'une hospitalisation à domicile ✓ Ne pas relever de soins palliatifs	26,36 €	29,00 €	50% du reste à charge de votre facture
OSCAR Offre de services coordonnée pour l'accompagnement de ma retraite	Aide financée par les caisses de retraite (CARSAT/CNAV, MSA, SSI), attribuée aux personnes âgées relativement autonomes (GIR 5 et 6) mais nécessitant une aide lorsque leurs fragilités compromettent le maintien à domicile. ✓ Avoir 75 ans et plus ✓ Ne pas disposer déjà de l'APA, ACTP, MTP ou PSD	26,36 €	29,00 €	
CNRACL	Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.	26,36 €	29,00 €	
CNMSS	Caisse nationale militaire de sécurité sociale.	24,36 €	26,80 €	

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,30 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

(*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 6H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt, renseignements en agence

